



La Présidente

Arrêté n° 2021-524 du 14 décembre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9
- VU l'arrêté n° 2021-161 du 23 août 2021 portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein de la Commission d'Aménagement Commercial (CDAC) des Yvelines.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné, en remplacement de Monsieur Thomas GOURLAN, pour représenter la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France lors de la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) des Yvelines, le 17 décembre 2021 :

- **Monsieur Vincent POIRET**, *Conseiller régional d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr